

Règlement du Grand Jeu Concours « Clés d'Or »

Organisé par Clévacances France à l'occasion de ses 30 ans

Article 1 – Organisation

Clévacances France, dont le siège est situé **101 boulevard de Suisse, 31200 Toulouse**, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Grand Jeu Concours Clés d'Or** », accessible du **7 avril 08h00 au 2 mai 2025 19h00**.

Ce jeu est hébergé sur la plateforme Interacty : <https://interacty.me/fr>

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique **majeure**, résidant en **France ou à l'étranger**, client ou non auprès de Clévacances, à l'exception des collaborateurs de Clévacances France et des membres de leur famille.

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, prénom, adresse e-mail). Toute tentative de fraude entraînera l'annulation de la participation.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les internautes doivent :

1. Accéder à la page dédiée du jeu sur le site internet www.clevacances.com
2. Trouver les **5 clés d'or** cachées dans une image interactive ;
3. Remplir le formulaire avec leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail).

Seuls les participants ayant trouvé les 5 clés et ayant rempli le formulaire d'inscription seront inscrits au **tirage au sort final**.

Article 4 – Désignation des gagnants

Le **tirage au sort** aura lieu le **5 mai 2025 à 10h00**, parmi les participants éligibles.

Les gagnants seront contactés par e-mail dans les **7 jours suivant le tirage**.

Article 5 – Dotations

Les gagnants recevront les dotations suivantes :

- 🏆 **1er prix** : un **bon d'achat Clévacances de 1 000 €**
- 🥈 **2e prix** : un **bon d'achat Clévacances de 500 €**
- 🥉 **3e prix** : un **bon d'achat Clévacances de 250 €**

Conditions d'utilisation des bons d'achat :

- Valables pour une seule réservation en ligne sur www.clevacances.com ou en direct avec un propriétaire d'un hébergement labellisé Clévacances
- Valables jusqu'au **7 avril 2026 inclus**
- Non cessibles à un tiers ou ayant droit, utilisation strictement personnelle
- Le solde restant, si le montant de la réservation dépasse la valeur du bon, sera à la charge du gagnant
- L'assurance annulation n'est pas comprise et reste facultative, à la charge du participant

Les bons ne peuvent être ni échangés contre de l'argent, ni remplacés en cas de perte ou de vol.

Article 6 – Données personnelles

En participant, les internautes acceptent que leurs données soient utilisées par Clévacances France à des fins de gestion du jeu, de contact avec les gagnants et d'inscription à la **newsletter Clévacances**.

Conformément au RGPD, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données en écrivant à :

communication@clevacances.com

Article 7 – Responsabilité

Clévacances ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnements techniques de la plateforme Interacty ;
- Problèmes de connexion Internet ;
- Données incomplètes ou erronées renseignées par les participants.

Clévacances se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier le jeu en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : communication@clevacances.com.